

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

OBJET : Acquisition des terrains pour le prolongement du chemin de la Mer

Rapporteur : Patrick GARGAM

La Ville envisage de prolonger le chemin de la Mer de Kervam vers Kerpape et Lomener.

Pour cet aménagement, elle a fait appel notamment à Jean-Pierre Ferrand, conseiller en environnement qui réalisera une étude sur la protection et la mise en valeur de ce chemin. Il propose que la Ville acquière, outre l'assiette du chemin, les espaces boisés environnants présentant un intérêt environnemental pour les usagers.

La Ville a déjà contacté plusieurs propriétaires, en majorité favorables au projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à négocier l'acquisition de ces terrains, qui représentent une superficie comprise entre 4 et 8 ha (en fonction des accords qui seront trouvés avec les propriétaires), sur la base du prix estimé par les services fiscaux, soit 0,46 € le mètre carré.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », et après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à négocier l'acquisition des terrains nécessaires à l'emprise du chemin de la Mer sur les bases précitées, frais notariés en sus ;
- DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué pour les différentes formalités à accomplir.

Délibération adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Patrick GARGAM